

# Cultes : quel coût pour le citoyen ?

## dossier

**CULTE MUSULMAN** ■ Les associations musulmanes vichyssoises sont organisées sous l'égide de la loi de 1901

## Trois projets de construction en cours

Les trois associations musulmanes vichyssoises portent chacune un projet de centre culturel incluant une salle de prière. Des projets difficiles à concrétiser.

Magalie Lépinoux

Les trois associations musulmanes, parce qu'elles sont placées sous le régime associatif de la loi de 1901, ne sont pas défiscalisées et ne peuvent prétendre à aucune aide, contrairement aux associations de régime statutaire culturel (de loi 1905). Elles ont toutes un projet de construction de centre culturel qui abritera une salle de prière.

**La mosquée Al-Hijra.** L'association mixte Assemblée islamique de Vichy a acheté un petit immeuble, rue Fleury. Dans sa cour, un bâtiment a été construit. « Il abrite la salle de prière, la salle de classe dans laquelle sont dispensés des cours d'arabe littéraire pour les moins de 14 ans et une salle servant à l'initiation à l'islam, précise le président par intérim, Mustafa Nassif. Nous avons financé l'achat et la construction par les dons des fidèles. »

L'association évolue avec un budget d'environ 20.000 euros. « Nous avons mis en location les appartements de l'immeuble acheté, explique le président par intérim. Nous percevons 900 euros de



MOSQUÉES. Mustafa Nassif, Ismail Colak et Ibra Aly Sy. PHOTOS DOMINIQUE PARAT

loyer par mois. Le reste de notre budget provient de dons. » L'association paie 2.200 euros d'impôts fonciers. « Imam et professeurs sont bénévoles », assure le président par intérim.

L'association envisage la construction d'un centre culturel. « Nous manquons d'espace et nous avons des problèmes de parking », explique Mustafa Nassif. Il ne compte pas les fidèles mais affirme qu'ils sont toujours plus nombreux.

**Mosquée turque.** L'association culturelle turque a installé sa mosquée dans une maison, rue d'Alsace. Une salle de prière accueille 70 fidèles. Une autre pièce réunit les membres de la communauté turque autour de repas. La structure propose des cours de

turc et d'initiation à l'islam.

Elle fonctionne avec un budget d'environ 13.000 euros. Le produit des cotisations, de dons, de collectes, de kermesses... « L'imam est salarié par l'État turc, indique le président de la structure,

Ismail Colak. Il nous est envoyé par le Ditib (\*) pour une période de quatre ans. »

L'association, qui reconnaît que les locaux dont elle est propriétaire « satisfont à ses besoins », s'est lancée dans un projet de construction. « Nous

avons acheté un terrain, boulevard de la Mutualité, explique le président. Nous voulions y construire des logements locatifs pour nous assurer des revenus qui nous permettraient la construction d'un centre culturel. Mais nous manquons de financements et nos demandes de subventions ont été rejetées. » Le projet est en jachère.

« Nous n'accepterons pas de capitaux étrangers. »

**Mosquée Al-Rahma.** Elle se situe allée des Ailes, dans un ancien local commercial. « Nous sommes locataires, précise Ibra Aly Sy, secrétaire de l'association pour le bien de la jeunesse de Vichy et Imam bénévole. Notre action n'est pas seulement culturelle et s'adresse à tous ceux qui ont besoin d'aide. » L'association propose des cours d'arabe littéraire, de théologie pour adultes, une initiation à l'islam, des tournois sportifs pour les jeunes...

Elle œuvre avec un budget d'environ 19.000 euros. « C'est difficile », remarque le secrétaire. L'association verse 1.000 euros de loyer par mois. Elle appelle aux dons sur son site Internet, invite sa centaine

de fidèles à un soutien mensuel d'au minimum 5 euros par mois, organise des quêtes.

« Nous aurions tout intérêt à devenir propriétaire, remarque Ibra Aly Sy. Nous cherchons un terrain pour la construction d'un centre culturel dans les deux ans. » Comment parvenir au financement de ce centre ? « Par le don, assure l'imam bénévole. Mais nous n'accepterons pas de capitaux étrangers. Ensuite, des pressions s'exerceraient et je ne le veux pas. »

Ibra Aly Sy assure que s'il y a trois mosquées à Vichy ce n'est pas par effet de communautarisme mais pour que les personnes âgées aient un lieu de prière à proximité. Pourquoi ne pas mutualiser pour ériger un centre culturel ? « Je suis prêt à fédérer une entente avec les autres associations musulmanes, affirme le secrétaire. Si tant est qu'elles répondent. »

Un statut de loi 1905 permettrait à ces associations l'économie de leurs impôts, de recevoir donations et legs sans frais, et inciterait les donateurs, qui pourraient déduire leurs dons, à encore plus de générosité. ■

(\*) Union des affaires culturelles turko-islamiques, Diyanet Isleri Türk İslam Birliği, en turc, est une structure dépendante de l'État turc chargée d'envoyer des imams aux communautés turques installées à l'étranger.

**CULTE PROTESTANT**

## Le temple a besoin de travaux de mise en sécurité

C'est une petite communauté. Les prêches d'Emmanuel Correia, pasteur de l'église protestante unie de Vichy (communion luthérienne et réformée), rassemble, en moyenne, 32 fidèles.

L'association, régie par la loi de 1905, propriétaire du temple, fonctionne avec un budget d'environ 45.000 euros. « L'essentiel du budget provient de dons », assure le pasteur.

Mais la communauté doit faire face aux besoins de travaux du temple, rue Max-Durand-Fardel, érigé en 1913. « Les travaux sont estimés à 180.000 euros, souligne le pasteur. Nous avons lancé un appel aux dons sur le site de la fondation du patrimoine. » La collecte, en cours, totalise à ce jour 2.230 euros. « Il nous faudra peut-être vendre le temple, inscrit aux monuments historiques, si



PASTEUR. Emmanuel Correia. PHOTO D.P.

nous ne pouvons le restaurer. »

L'association a-t-elle fait une demande d'aide auprès de la commune ? « Non, nous n'avons droit à rien », assure le pasteur. La loi de 1905 lui permet pourtant de prétendre à une aide... ■

➔ **Chiffres.** Les dons reçus par l'association ayant donné droit à un reçu fiscal aux donateurs pour déduction de leur impôt sur le revenu s'élèvent à 40.000 €.

**ÉGLISES ÉVANGÉLIQUES** ■ Installées dans des maisons réaménagées

## Elles n'ont pas recours aux subventions

Quatre églises évangéliques sont installées à Vichy. Trois d'entre elles ont accepté de rencontrer La Montagne. Elles assurent être autonomes et ne bénéficier que de la défiscalisation.

**Église Assemblée chrétienne de Vichy.** Elle est la plus ancienne des églises évangéliques installées à Vichy. « Elle est présente dans la ville depuis 1920 », assure Luc-Antoine Regard, coresponsable de l'église. L'association dispose d'un visa de loi 1905, regagné il y a deux ans. « Notre association n'avait plus pour seul objet le culte, indique le coresponsable. Et notre visa nous avait été enlevé. » Elle a acheté une maison, rue de Châteaudun.

Son budget serait le plus petit : 8.000 euros. Les prières, qui réunissent entre 20 et 30 fidèles, ne sont pas guidées par un pasteur. L'association n'a



ÉVANGÉLISME. Luc-Antoine Regard, Pierre Drevon et Jean-Pierre Vandembrouk. PHOTOS ML ET DP

donc pas de charge salariale.

**Église Assemblée de Dieu.** Le culte est abrité dans une maison, rue Belin. Un lieu dont l'association, sous l'égide de la loi de 1905, est propriétaire. « Notre association culturelle vit grâce aux dons, indique Pierre Drevon, pasteur. Et c'est parfois difficile. » Elle dispose d'un budget d'environ 84.000 euros. Les prêches réunissent une centaine

de fidèles. Son association culturelle, sous l'égide de la loi 1901, s'appête à créer un centre d'appels pour lutter contre le suicide. Elle peut donc prétendre à une subvention. « Je l'ignorais, assure le pasteur. Je pensais qu'ayant été créée par des fidèles, elle ne pouvait prétendre à rien. »

**Église le Cep.** Installée dans une maison, rue Grenet, elle réunit une cinquantaine de fidèles. L'as-

sociation, régie par la loi de 1905, est locataire. Jean-Pierre Vandembrouk, le pasteur, n'a pas souhaité communiquer de chiffres. « Nous fonctionnons grâce à des dons obtenus sans exercer aucune pression », précise-t-il.

➔ **Chiffre.** Église Assemblée de Dieu : les dons reçus par l'association ayant donné droit à un reçu fiscal aux donateurs pour déduction de leur impôt sur le revenu s'élèvent à 40.835 €.